

L'Eglise face aux phénomènes surnaturels

"Rép.Lorrain"
14.04.1982

«Il est hors de question de prendre position maintenant sur les apparitions de la Talaudière» déclare-t-on à l'évêché de Saint-Etienne, à propos des visions de la jeune Blandine Piegay qui prétend voir la Sainte Vierge tous les samedis depuis octobre 1981.

L'Eglise catholique, confrontée depuis longtemps à des récits d'apparitions et de miracles, a toujours eu une attitude de très grande prudence et d'expectative devant les phénomènes inexplicables liés à la foi.

Les apparitions régulières de la Sainte Vierge à Blandine Piegay, de La Talaudière (Loire), qui ont provoqué le rassemblement de quelque 3.000 personnes samedi et dimanche derniers, ont été accueillies avec les plus vives réserves par le père Pérard, curé de La Talaudière, qui a notamment conseillé aux parents de la jeune fille de ne pas la laisser regarder trop d'images saintes.

Les visions et «les apparitions» de la Vierge Marie sont des phénomènes très fréquents dans la religion catholique et semblent être un privilège des 19e et 20e siècles. En effet, de 1928 à 1971, il y a eu 232 manifestations que l'Eglise a refusé de reconnaître, l'année record étant 1948 avec 20 apparitions, toutes non reconnues.

Mais depuis Lourdes (1858), parmi des centaines d'apparitions attribuées à la Sainte Vierge, l'Eglise a reconnu dignes de foi, en France celles de Pontmain (1871), Pellevoisin (1876), au Portugal celles de Fatima (1917), et en Belgique celles de Beauraing (1932-1933) et de Banneux (1933).

Prodiges solaires

Cet engouement, depuis un peu plus d'un siècle, pour

les entretiens personnels avec la mère de Jésus correspond avec un grand essor de la piété mariale au 19e siècle, marqué notamment par la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception par Pie IX en 1854 et au 20e siècle par celui de l'Assomption proclamé par Pie XII en 1950. Seul le XIIe siècle avait vu un essor comparable.

Les apparitions sont très souvent accompagnées, selon des témoins, de prodiges solaires, surtout depuis Fatima où lors de la dernière apparition en octobre 1917 quelque 70.000 personnes, criant au «miracle» ont observé ce qu'on a appelé plus tard «la danse du Soleil». Ces prodiges solaires se sont ensuite renouvelés dans différents pays d'Europe (Italie, Belgique, Espagne) souvent devant une foule attirée par des apparitions.

1978 : dernier miracle reconnu

La religion catholique abonde encore d'autres manifestations physiques du mysticisme, telles que les stigmates, la lévitation, l'extase, les connaissances paranormales, considérées par les fidèles comme miraculeux. Là encore l'Eglise est

très sceptique et les stigmates n'entrent pas officiellement dans les procès de canonisation.

La plupart des grands mystiques ont porté les stigmates du Christ crucifié, ce phénomène ne s'observant d'ailleurs que chez des fidèles catholiques romains. Le premier stigmatisé était saint François d'Assise au 13e siècle. Le dernier stigmatisé, reconnu par l'Eglise, le padre Pio, a porté les stigmates pendant 50 ans, jusqu'à sa mort en 1968. Ce phénomène s'accompagnait de manifestations telles que des guérisons, des conversions. Le Saint-Office fit examiner à plusieurs reprises ses plaies qui ont été reconnues par les médecins et les spécialistes comme «inclassables et échappant à la science». Le procès de béatification du padre Pio est ouvert depuis 1970 mais son instruction durera encore des dizaines d'années.

Thérèse Neumann, la paysanne de Konnersreuth (Bavière) morte en 1962, n'est pas moins célèbre. Pendant 40 ans, depuis Noël 1922, Thérèse Neumann n'a pris aucun aliment et n'a rien bu, se nourrissant uniquement d'hosties. Son jeûne était rigoureusement contrôlé. Elle était stigmatisée depuis 1926.

Le dernier miracle reconnu par l'Eglise date de 1978 et encore n'a-t-elle reconnu que 64 guérisons miraculeuses sur 6.000 déclarées inexplicables par les médecins. Cette réserve va à l'encontre de la confiance des Français qui, dans un sondage SOFRES, réalisé cette année pour «Le Pèlerin», déclaraient à 44 % croire aux miracles et que 61 % d'entre eux avaient l'intention d'aller à Lourdes.

L'ovni de Hombourg-Haut : un cerf-volant lumineux

SAINT-AVOLD. — Le téléphone n'a pas cessé de sonner, les nuits dernières, à la gendarmerie de Hombourg-Haut :

ces habitants affolés signalaient la présence, dans le ciel, d'un ovni. Il s'agissait d'une sphère éclairée et qui, de plus, clignotait. On ne pouvait pas prétendre, cette fois-ci, qu'il s'agissait d'un phénomène naturel ou d'une illusion d'opti-

que. Les Martiens semblaient bel et bien avoir pris position, dans le ciel de Hombourg-Haut.

Peu crédules de nature, les gendarmes se sont mis en chasse et se sont rapidement persuadés qu'il y avait supercherie. Le prétendu ovni n'était qu'un cerf-volant lumineux. L'autre nuit, les gendarmes étaient à deux doigts d'identifier les plaisantins

"Rép.Lorrain"
16.05.1982